

1945. Cependant, si l'on tient compte de la forte augmentation de l'embauchage industriel, cette perte n'est pas aussi grande qu'en 1919, année qui suivit immédiatement la première Grande Guerre.

En 1946, plus de 62 p. 100 des travailleurs mêlés aux grèves et plus de 83 p. 100 de la perte de temps totale sont dans les industries manufacturières. Pour ce qui est de l'industrie houillère, le nombre de grèves dépasse légèrement celui de l'année précédente, mais la perte de temps est moindre, soit 1 p. 100 seulement du total de l'année. Douze grèves engagent 63 p. 100 de tous les travailleurs et causent 90 p. 100 de toute la perte de temps. En 1946, la perte de temps est de cinq jours par chaque 1,000 jours ouvrables. Les chiffres comparatifs de certaines années antérieures sont les suivants: 1945, 1.6 jour; 1944, 0.5 jour; 1943, 1.1 jour; 1942 et 1941, environ 0.5 jour chacune; et 1919, estimativement 6.4 jours. Chaque travailleur à gages ou à salaire perd en moyenne à peu près 1.5 jour en 1946 et 0.5 jour en 1945. En 1919, l'estimation donne 2 jours.

Depuis les premières statistiques des grèves, les demandes d'augmentation de gages sont généralement, d'année en année, la cause la plus importante des grèves. L'année 1945 fait exception. Bien que plus de grèves soient dues à cette cause qu'à toute autre, elles n'entraînent qu'une très faible proportion de la perte de temps totale en 1945. La plus grande partie du chômage en 1945 découle de différends relatifs au syndicalisme. En 1946, les demandes d'augmentation de gages sont la question principale dans environ 30 p. 100 des grèves et, ajoutées aux divers problèmes syndicaux, elles constituent la principale cause de plusieurs autres, d'où perte de temps d'environ 95 p. 100 du total.

La proportion des grèves réglées par les services publics d'arbitrage et par le recours à divers autres organismes d'Etat augmente depuis 1935. Auparavant, environ la moitié des interruptions de travail se réglaient au moyen de négociations directes. En 1946, environ la moitié des grèves sont réglées par les services d'arbitrage ou en faisant appel aux commissions du travail de l'Etat, ou à la procédure arbitrale.

### 29.—Grèves et lock-out, 1937-1946

NOTA.—Pour 1901-1920, voir l'Annuaire de 1933, p. 775, et pour 1921-1936, l'Annuaire de 1933, p. 793.

Année	Houillères			Industries autres que les houillères			Toutes industries			
	Grèves et lock-out en cours durant l'année	Travailleurs atteints	Jours de travail perdus	Grèves et lock-out en cours durant l'année	Travailleurs atteints	Jours de travail perdus	Grèves et lock-out en cours durant l'année	Grèves et lock-out commencés durant l'année	Travailleurs atteints	Jours de travail perdus
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
1937	44	15,477	112,826	234	56,428	773,567	278	274	71,905	886,393
1938	25	5,054	21,366	122	15,341	127,312	147	142	20,395	148,678
1939	48	31,102	111,274	74	9,936	113,314	122	120	41,038	224,588
1940	65	31,223	68,734	103	29,396	197,594	168	166	60,619	266,318
1941	45	38,136	109,069	186	48,955	324,845	231	229	87,091	439,914
1942	53	19,670	66,318	301	94,248	333,884	354	352	113,916	450,202
1943	111	59,017	204,950	294	159,387	836,218	402	401	218,404	1,041,198
1944	46	11,180	28,507	153	64,110	461,632	199	195	75,290	490,139
1945	39	27,422	183,102	158	68,646	1,274,318	197	198	96,068	1,457,230
1946	42	21,414	43,854	186	118,060	4,472,539	228	225	139,474	4,516,393